



## Formulaire de déclaration Contrôle d'état, système radiologique

**Les protocoles de révision et de contrôle sont à consigner dans le dossier technique**

**Faire parvenir le formulaire de déclaration dans les 30 jours à :**

- [str@bag.admin.ch](mailto:str@bag.admin.ch) *ou*
- Office fédéral de la santé publique, division Radioprotection, CH-3003 Berne

### 1 Données concernant le titulaire de l'autorisation

Nom (personne physique) ou entreprise (personne morale)

Rue et numéro

Code postal et lieu

Nom / Désignation du département / service (le cas échéant)

### 2 Données concernant le système radiologique et la personne responsable

Désignation du système

Numéro d'identification de l'autorisation

Données sur l'emplacement (bâtiment, étage, numéro et désignation du local / jeu de plans)

Personne responsable de la radioprotection au niveau technique (nom et prénom)

### 3 Contrôle d'état

**Le contrôle d'état comprend le contrôle des composants suivants du système :**

- Contrôle périodique de la radioprotection

Système radiologique médical

- Installation à rayons X
- Système numérisé de réception de l'image (radiographie numérisée avec amplificateur d'image, écran mémoire ou détecteurs à semi-conducteurs)
- Appareil de développement des films ou système de documentation de l'image (imprimante pour documents d'analyse médicale)
- Systèmes de restitution de l'image (écrans de diagnostic)

Installation de thérapie aux rayons X

- installation de thérapie aux rayons X
- éléments de sécurité et éléments déterminant la dose

## Résultats du contrôle d'état

Date du contrôle d'état

Tous les paramètres du contrôle d'état sont-ils satisfaits et le système répond-il aux exigences légales ?

Oui

Non

→ **Les défaillances sont à corriger dans les 3 mois ou le système est à mettre hors service.**

Si «Non»  
Indication des informations suivantes :

- paramètre négatif
- écart
- mesures prises

## 4 Confirmation de l'entreprise spécialisée

Information de la personne responsable de la radioprotection au niveau technique

→  La personne responsable de la radioprotection au niveau technique a été informée de la réalisation et du résultat du contrôle d'état.

**Attestation que le contrôle d'état a été effectué conformément aux dispositions légales selon la législation sur la radioprotection et que toutes les informations données sont conformes à la vérité.**

Entreprise ayant réalisé le contrôle

Numéro de l'autorisation de l'entreprise

Nom et prénom du/de la technicien/ne

Adresse e-mail du/de la technicien/ne

Date

Numéro tél. mobile du/de la technicien/ne